

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a8ca-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

14

MOBILITE : Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec le Grand Avignon relative à la réalisation d'un parc-relais, des aménagements et équipements associés et de la desserte bus entre Les Angles et Avignon.

M. TOCABENS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de la stratégie globale de déplacements sur le territoire communal et intercommunal, visant notamment à réduire le trafic automobile en centre-ville, par la création de parc-relais aux entrées de ville et l'aménagement de voies en site propre, permettant des liaisons Transports Communs fiables et performantes entre ces parcs relais et le centre-ville, le Grand Avignon est engagé dans le projet de réalisation d'un parc relais, des aménagements et équipements associés et de sa voie de desserte bus, sur un linéaire d'environ 4,8 km du giratoire dit Grand Angles (carrefour RN100 / RD900 / RD6580) jusqu'à l'entrée du centre d'Avignon, en traversant l'Île de Piot par le Pont de l'Europe.

La réalisation du P+R en périphérie d'agglomération fait suite à l'adoption de la délibération n°8 du 26 avril 2021 en Conseil Communautaire qui engage opérationnellement la deuxième phase du réseau structurant de transports collectifs telle que programmée dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Il s'agit de l'un des objectifs du PDU, traduit par la fiche-action 27, qui est d'initier une nouvelle stratégie qui s'appuie sur une gestion et un calibrage de la circulation à l'échelle de l'agglomération en agissant dans un premier temps sur les carrefours d'entrée de celle-ci.

L'objectif est de maîtriser les flux en périphérie pour mieux gérer en cœur d'agglomération un trafic déjà apaisé.

Le projet proposé correspond à la déclinaison de cette stratégie sur l'entrée ouest de l'agglomération, entre la commune des Angles et le centre-ville d'Avignon.

L'objectif du projet est donc de proposer une solution permettant de limiter les phénomènes de congestion futurs sur le pont de l'Europe, corridor majeur pour relier les communes gardoises et une grande partie du développement urbain et démographique de

l'agglomération, en offrant aux automobilistes une alternative à la voiture particulière par la création de la voie réservée dynamique (VR2+), c'est-à-dire évolutive en fonction des conditions du trafic en heure de pointe du matin et du soir sur l'ouvrage.

La réalisation d'un parc-relais, des aménagements et équipements associés et de la desserte bus entre Les Angles et Avignon relève conjointement de la maîtrise d'ouvrage de la Ville, gestionnaire des routes classées dans le domaine public ou privé communal, et du Grand Avignon gestionnaire des routes classées dans le domaine public routier du Grand Avignon et autorité organisatrice des mobilités sur son territoire de compétences.

C'est pourquoi il convient d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Grand Avignon fixant les conditions techniques et administratives de la réalisation des études et des travaux impactant le domaine communal et des aménagements neufs ayant vocation à intégrer celui-ci, ainsi que les modalités ultérieures d'entretien, d'exploitation et de gestion dédits aménagements.

Le présent projet de convention ne fixe pas de participation financière de la ville d'Avignon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec le Grand Avignon relative à la réalisation d'un parc-relais, des aménagements et équipements associés et de la desserte bus entre Les Angles et la ville d'Avignon;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024